

Procès-verbal du Conseil général du Cerneux-Péquignot

Séance du 4 décembre 2023 à la salle ACO

Début de la séance : 20h00

Rédaction du procès-verbal : Yvan Botteron, secrétaire du CG

Après avoir salué l'assemblée et le public la séance est ouverte par la Présidente du Conseil général, Valérie Mercier.

L'ordre du jour est le suivant.

Ordre du jour
<ol style="list-style-type: none">1. Appel2. Procès-verbal de la séance du 06.09.20233. Arrêté fixant les honoraires et vacations du Conseil communal4. Arrêté fixant la taxe des chiens5. Arrêté baissant le coefficient d'impôt communal de 75 à 72 points6. Budget de l'exercice 20247. Information du Conseil communal concernant l'avant-projet de carrière et de décharge aux Etages8. Informations du Conseil communal9. Rapport des commissions10. Interpellations et questions

1. Appel

Présents		Excusés
Conseil général (CG): Valérie Mercier, présidente Frédéric Simon-Vermot Yvan Botteron Kevin Girardin Sylvia Amez-Droz David Granges Elvina Huguenin-Dumittan Anaëlle Marguet Patrick Reymond Total : 9 présents	Conseil communal (CC): Anne-Laurence Quadranti, présidente Thierry Saisselin Charles-André Chopard Roger Faivre Pierre-André Vuillemez Administratrice communale: Sarah Chapatte	Florian Sgobba Christelle Vuillemez

2. Procès-verbal de la séance du 06.09.2023

Quelques noms ont été formulés de manière erronée.

→ Sous réserve de ces modifications mineures, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

3. Arrêté fixant les honoraires et vacations du Conseil communal

Anne-Laurence Quadranti, présidente du Conseil communal, rappelle que les dossiers traités par le Conseil communal sont de plus en plus complexes. L'augmentation proposée se veut être un encouragement pour de futurs Conseillers communaux. Les montants proposés sont basés sur ce qui se fait dans d'autres villages voisins et ne sont pas « hors-norme ».

David Granges demande quels sont les montants pratiqués par la Chaux-du-Milieu et la Brévine.

Anne-Laurence Quadranti répond que si les méthodes de rémunérations sont différentes, notre commune reste dans la fourchette des deux autres communes de la vallée.

Valérie Mercier procède à la lecture de l'arrêté et le met au vote.

→ Avec 8 oui, 0 non et 0 abstention, l'arrêté est accepté à l'unanimité.

4. Arrêté fixant la taxe des chiens

Thierry Saisselin (CC) relève que la taxe actuelle ne couvre pas les frais. Si la loi cantonale permet une taxe de CHF 120.-, la proposition qui est faite permet de rester dans la moyenne. À la Chaux-du-Milieu, la taxe se monte à CHF 65.-, alors qu'à la Brévine, elle correspond à CHF 40.- pour le premier chien et à CHF 50.- pour les suivants. 35 chiens sont recensés dans notre commune.

Charles-André Chopard (CC) ajoute qu'une partie de cette taxe est reversée au canton.

Valérie Mercier procède à la lecture de l'arrêté et le met au vote.

→ Avec 8 oui, 0 non et 0 abstention, l'arrêté est accepté à l'unanimité.

5. Arrêté baissant le coefficient d'impôt communal de 75 à 72 points

Thierry Saisselin (CC) rappelle que les comptes de notre commune sont bénéficiaires depuis 10 ans. Nous arrivons au bout d'une série d'investissements conséquents (rénovation de la salle communale, réfection des chemins, etc.). Le Conseil communal souhaite maintenant aussi faire profiter la population de cette situation favorable. Sans trop baisser le taux, il s'agit d'effectuer une baisse qui soit tout de même sensible. Une baisse de 1 à 2 points serait trop peu importante. Avec 3 points de moins, le budget communal serait équilibré. Et une baisse plus importante pourrait préteriter l'avenir. Par exemple, on ne sait pas quelle sera l'évolution démographique, notamment en terme du nombre d'enfants à scolariser. Thierry Saisselin rappelle que le Conseil communal propose deux projets d'arrêtés. Le premier concerne la baisse d'impôts. Le second ne sera voté qu'en cas de refus du premier et consiste en la formalisation de

la situation actuelle, les taux ayants été adaptés par le canton sans que la commune n'ait formellement actualisé ses règlements jusqu'ici.

Frédéric Simon-Vermot estime que le rapport est complet et clair. Il juge bien de faire profiter la population de la situation.

Thierry Saisselin (CC) précise que la baisse correspond à un montant de CHF 27 000.- pour notre commune. Pour un revenu imposable de CHF 100 000.-, le nouveau taux représente une baisse d'environ CHF 300.-

David Granges déclare s'opposer au projet d'arrêté. Même si le budget 2024 est bon, il subsiste des incertitudes et des points sur lesquels notre commune a peu d'emprise. De surcroît, la baisse n'est pas suffisante pour attirer de nouveaux citoyens. Il estime de plus que cette baisse est malvenue suite au refus de notre commune d'entrer en discussions pour une fusion de communes. Il juge cette démarche peu appropriée vis-à-vis des villages voisins. Pour lui, le moment est mal choisi.

Valérie Mercier procède à la lecture de l'arrêté et le met au vote.

→ Avec 6 oui, 2 non et 0 abstention, l'arrêté est accepté.

6. Budget de l'exercice 2024

Anaëlle Marguet, donne lecture du rapport de la commission financière. Celle-ci s'est réunie en date du 20 novembre et a procédé à l'étude du budget 2024. Différents points ont été discutés :

- L'ordinateur de l'administratrice sera remplacé, le service de l'ancien n'étant plus assuré par le SIEN (Service informatique de l'entité neuchâteloise).
- L'affaire de Bétod a enfin connu sa conclusion.
- Différents changements sont intervenus à la déchetterie.
- La cabane du Crêt devra subir des travaux de réparation.
- La paroisse catholique reçoit désormais une aide annuelle de CHF 8000.-
- Un ralentisseur de trafic est prévu devant le collège.
- Des luminaires seront posés dans la nouvelle zone sous le village.
- L'électroménager des appartements de Village 15 commence à vieillir et des remplacements sont à prévoir.
- Un prêt actuel de CHF 1 000 000.- sera renouvelé en 2024 à un taux de l'ordre de 1%.
- Au niveau des chemins, ceux des Maix Rochat et Baillod, des Basbelins et des Roussottes ont été rénovés. Il ne reste plus que ceux du Prévoux-Sandoz et des Feuves à refaire. Par ailleurs, un montant de préfinancement est prévu dans le présent budget.
- La facture sociale semble avoir baissé.

Elle mentionne encore les points à l'ordre du jour de ce soir : les honoraires du Conseil communal, la taxe sur les chiens et la baisse du coefficient fiscal. Elle termine en remerciant le Conseil communal pour sa bonne gestion.

La parole n'est pas demandée.

Valérie Mercier procède à la lecture de l'arrêté et le met au vote.

→ Avec 8 oui, 0 non et 0 abstention, l'arrêté est accepté à l'unanimité.

7. Information du Conseil communal concernant l'avant-projet de carrière et de décharge aux Étages

Anne-Laurence Quadranti (CC) rappelle que le Plan directeur sectoriel de gestion intégrée des matériaux minéraux (PDS GIMM) a été mis en consultation par le canton en septembre dernier. Le Conseil communal a pris connaissance de la consultation. Madame Quadranti donne lecture de la réponse du Conseil communal.

→ La réponse complète se trouve en **Annexe 1, p. 7**

Il ressort notamment de ce courrier que le Conseil communal constate que notre commune n'est pas incluse dans d'éventuels projets de carrière. Les autorités communales relèvent qu'au vu du succès de la pétition lancée par l'association « Sauver les Cerneux-Péquignot », il est improbable que la commune puisse à l'avenir entrer en matière sur un projet dans ce domaine.

David Granges estime que la réponse faite au canton est adaptée. Il est satisfait de voir que le Conseil communal s'est appuyé sur la pétition. Il relève que, même si les projets dans ce domaine sont soumis à des contraintes importantes, il s'agit de rester vigilants.

Anne-Laurence Quadranti rappelle tout de même que la tendance actuelle est aux circuits courts.

Yvan Botteron s'exclame : « Tout ça pour ça ! ». Au vu de la conclusion de cette affaire, il regrette qu'on ait mis en danger l'équilibre et la bonne entente dans la commune en allant jusqu'à utiliser l'invective et l'injure publique. Il rappelle aussi que, tout en comprenant la position du Conseil communal, il peut être délicat d'engager la commune formellement en se déclarant opposé par avance à tout projet.

Anne-Laurence Quadranti rappelle que les autorités doivent tenir compte de tous les intérêts et que toute demande doit être étudiée. C'est une question d'équité de traitement. Le Conseil communal doit rester à l'écoute des citoyens. On devrait pouvoir faire confiance aux autorités. Elle regrette cependant que le canton ait laissé la situation se pourrir en faisant traîner la situation. Elle juge que tout le monde a appris de cet épisode.

Roger Faivre (CC) ajoute que tout projet est susceptible d'évoluer. Il se demande s'il est raisonnable de devoir dire non par défaut à tout projet. Il estime que le Conseil communal a été blessé par la tournure des événements.

Anne-Laurence Quadranti conclut en affirmant qu'on n'a pas laissé au Conseil communal le temps d'étudier le projet. Lorsque les oppositions ont commencé à apparaître, le Conseil communal n'avait pas de projet concret à présenter au Conseil général, n'ayant pas été saisi d'une demande formelle. Elle rappelle finalement qu'il faut laisser le Conseil communal travailler. Dans tous les cas, il n'y aura pas de décision sans consultation.

8. Informations du Conseil communal

Anne-Laurence Quadranti (CC) souligne que la législature se termine et que le Conseil communal a essayé de travailler au mieux, malgré des dossiers complexes.

Anne-Laurence Quadranti revient sur le plan d'aménagement local (PAL). Le canton a édicté une feuille de route. Ce projet a nécessité une collaboration à trois entre le Service de l'aménagement du territoire (SAT), Urbaplan (notre mandataire), notre commune et les deux autres villages de la vallée. Le projet de territoire a été déposé dans les délais en juin dernier. Malgré un délai annoncé de quatre à six mois pour établir un avis de synthèse, le SAT n'a toujours pas émis de tel avis. Le Conseil

communal se déclare surpris et peu enchanté du retard, d'autant plus que le PAL devrait être déposé en février prochain, après l'aval du Conseil général. La mission est presque impossible.

Anne-Laurence Quadranti a relayé ses préoccupations auprès des Conseils communaux des Montagnes neuchâteloises qui partagent son avis. Notre commune a reçu en septembre dernier une lettre du SAT qui résume un certain nombre de points à modifier dans le projet de territoire. Il ressort que toutes les communes ont reçu un tel courrier qui est dans l'ensemble identique pour chacune d'entre elles. De manière surprenante, le SAT semble revenir en arrière sur certaines promesses. De ce fait, les budgets explosent. Notre mandataire a facturé des suppléments qui n'ont cependant jamais été acceptés par le Conseil communal. Pour notre commune, le budget de CHF 50 000'.- est déjà dépassé de 49 %. La question sera de savoir qui va payer ces larges dépassements. Les communes grincent des dents et vont devoir se battre. La situation semble ubuesque. Si la Confédération a mandaté les cantons pour organiser l'aménagement du territoire, le canton veut faire mieux que les autres. Le Haut doit agir en commun car ce qui se passe au SAT n'est pas acceptable. Il s'agira d'être fermes, dans un contexte où le SAT et Urbaplan semblent se rejeter les responsabilités. Les députés devront être interpellés pour agir au niveau du Grand Conseil car le canton ne semble pas écouter. Madame Quadranti répète que sans l'avis de synthèse, il est impossible d'aller de l'avant pour déposer le projet dans les délais. Les sommes en jeu, cumulées entre les différentes communes sont colossales.

Dans un autre domaine, Anne-Laurence Quadranti annonce que l'essentiel du Conseil communal se représentera pour la prochaine législature. Elle estime que ce serait une bonne idée que les Conseillers généraux en fassent de même. Elle en profite pour remercier le personnel communal : Christelle Vuillemez et Sarah Chapatte, ainsi que Patrick Mercier, régulièrement impliqué dans des tâches communales.

Pierre-André Vuillemez (CC) apporte quelques précisions concernant l'éco-point du Gigot. De nouveaux conteneurs ont été installés pour la collecte du verre et du papier/carton afin de mieux valoriser ces déchets. Malgré l'envoi de ces informations à la population avec la facture annuelle de la taxe des déchets, la population n'a apparemment pas encore complètement intégré ces changements. La situation semble toutefois s'améliorer. Les cartons et le papier sont désormais collectés ensemble et sont triés dans les locaux de Vadec à Cottendard.

Pierre-André Vuillemez informe aussi que, suite à l'interpellation de Valérie Mercier, une table à langer a été installée dans les WC du bâtiment communal. Les toilettes handicapés sont aussi maintenant spécialement indiquées. Elles s'ouvrent au moyen d'une clé universelle en possession des personnes concernées.

Anne-Laurence Quadranti conclut en annonçant que deux membres de notre assemblée ont eu le plaisir d'accueillir un nouvel enfant dans leurs familles respectives. Elle transmet une carte de vœux à David Granges et à Valérie Mercier.

9. Rapport des commissions

Commission financière. Le rapport a été lu lors du point concernant le budget pour 2024.

Commission des naturalisations et des agrégations. Rien à signaler.

Commission de l'urbanisme. Elvira Hugenin-Dumittan rapporte qu'un seul projet a fait l'objet d'une demande de construire. Il s'agit de l'extension d'une exploitation rurale.

Commission des chemins. Roger Faivre (CC) précise que la commission ne s'est pas formellement retrouvée. Cependant, les chemins des Basbelins et des Maix sont terminés. La réfection du chemin menant à la déchetterie n'a pas pu être menée à bien

car l'entreprise sollicitée était surchargée. À moins d'une période de redoux avant Noël, ces travaux seront entrepris en 2024. Patrick Reymond ajoute que les nids de poule ont été comblés. Roger Faivre conclut en affirmant que les gros travaux sont derrière nous. Il en profite pour remercier les agriculteurs qui mettent du matériel et du temps à disposition pour faciliter ces travaux.

Commission du feu et de la salubrité publique. Charles-André Chopard (CC) annonce que la commission a procédé aux inspections requises par l'ECAP. Il y a peu à signaler. Les inspections seront désormais informatisées à partir de 2024.

Commission de la sécurité routière. La commission ne s'est pas réunie et la question de son maintien se pose. Roger Faivre (CC) informe l'assemblée que le cheminement entre le Gigot et la douane du Gardot a été effectué par l'État dans le cadre des chemins pédestres. Il n'est pas goudronné pour la raison qu'il s'agit d'un chemin. Construire un trottoir aurait été hors de prix. Avec la reconstruction de la route dans un gabarit moins large, les balises routières sont désormais au milieu du chemin créé l'année passée entre le Bas du Cerneux et le Gigot. Cette situation malheureuse est en cours de correction. « Il faut avoir l'œil partout ». Roger Faivre ajoute que le rétrécissement de la route est volontaire. Le nouveau gabarit permet un croisement de deux voitures à 60 km/h et correspond à la largeur minimale prévue par la loi.

SEVAB. Valérie Mercier annonce qu'il n'y a rien de particulier à signaler. Le budget pour 2024 sera adopté le jeudi 7 décembre.

10. Interpellations et questions

Frédéric Simon-Vermot estime qu'il est parfois compliqué de déposer de gros cartons à l'éco-point. Pierre-André Vuillemez rappelle que la déchetterie du Crêt-du-Loche est à disposition. Il informe aussi que la bonne gestion de cette installation permet de réduire les coûts par habitant de manière significative.

Anne-Laurence Quadranti (CC) annonce que les candidatures pour les élections communales doivent être déposées le 26 février prochain. Valérie Mercier conclut en invitant les gens à s'engager.

Valérie Mercier lève la séance à 21h23 et invite les spectateurs à partager le verre de l'amitié avec le reste de l'assemblée.

Annexe 1

Réponse du Conseil communal à la consultation sur le plan directeur sectoriel de gestion intégrée des matériaux minéraux.



COMMUNE DU
CERNEUX-PEQUIGNOT

Le Cerneux-Péquignot, le 27 novembre 2023

Le Village 16a
2414 Le Cerneux-Péquignot
Tél. 032 936 11 30
e-mail : commune.cerneux-pequignot@ne.ch

Service de l'aménagement
du territoire
Rue de Tivoli 5
Case postale
2002 Neuchâtel

Plan directeur sectoriel de gestion intégrée des matériaux minéraux (PDS GIMM) – Consultation publique

Madame, Monsieur,

Le canton a établi un plan directeur sectoriel portant sur l'ensemble du cycle d'exploitation des matériaux minéraux, qui a pour objectif d'identifier les besoins cantonaux en matériaux minéraux, de promouvoir le recyclage et de planifier de manière optimale les carrières, gravières et décharges cantonales. Ce plan est mis en consultation publique jusqu'au 4 décembre 2023.

Le Conseil communal a pris connaissance de ce document avec intérêt.

Nous avons relevé qu'il ressort du bilan et de l'analyse des besoins cantonaux que les sites neuchâtelois existants permettent de répondre à la demande et aux besoins à long terme en terme de production de matériaux minéraux. Par ailleurs, le canton dispose de réserves suffisantes dans les sites ouverts pour les besoins de mise en décharge des déblais non réutilisés ou matériaux de type A.

Tout projet d'extension ou de nouveaux sites d'extraction ou de décharge nécessitera une procédure d'affectation au sens de l'aménagement du territoire et la démonstration du besoin devra être apportée. Les autorités cantonales et communales, ainsi que tout tiers intéressé ou toute autorité de recours, devront être convaincus du bien-fondé de l'extension ou de l'ouverture d'une exploitation et de la pertinence de sa localisation. La démarche doit permettre de connaître la probabilité d'obtention de l'autorisation d'exploiter, le cas échéant, les conditions d'octroi de ladite autorisation.

La planification montre qu'à l'heure actuelle, vu les volumes disponibles, il n'est pas nécessaire d'ouvrir de nouveaux sites d'extraction. Malgré les disponibilités et réserves en matériaux primaires et volumes de remblayage et de décharge de type B, la possibilité de créer de nouveaux sites est maintenue pour autant qu'une demande préliminaire soit

établie et que la démonstration et justification du besoin soit établie. Toute extension ou nouvelle exploitation de matériaux doit faire l'objet d'un plan d'extraction et d'une modification du plan d'aménagement local.

Notre autorité prend dès lors note, avec satisfaction, qu'il n'est pas prévu d'ouvrir de nouveaux sites d'extraction et des restrictions envisagées dans le cadre d'une demande pour une éventuelle nouvelle exploitation. Les autorités communales devraient alors être convaincues du bien-fondé de la demande et procéder à la modification du plan d'aménagement local.

Compte tenu de la pétition forte de plus de 500 signatures remise le 7 novembre 2022 par l'Association « Sauvons le Cerneux-Péquignot », si le Conseil communal devait être saisi à futur d'une demande formelle d'ouverture d'un nouveau site sur son territoire, il formulera une non entrée en matière et refusera d'entamer les démarches visant à une modification du plan d'aménagement local (PAL). Tout en répondant à la volonté populaire, il n'entrerait pas dans un processus voué à l'échec, puisqu'une modification du PAL devrait être approuvée par le législatif et mis à l'enquête publique, et n'aurait aucune chance d'aboutir.

En vous remerciant de nous avoir associé à la présente consultation et de la prise en considération de la présente, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Au nom du Conseil communal

La Présidente :

Anne-Laurence Quadranti

Le Secrétaire :

Charles-André Chopard